



**MISSION D'OBSERVATION DE L'UNION AFRICAINE POUR
LE SECOND TOUR DES ELECTIONS LEGISLATIVES
REPUBLIQUE DU CONGO – 30 JUILLET 2017**

DECLARATION PRELIMINAIRE

Introduction

1. Conformément aux dispositions pertinentes de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de 2012, de la Déclaration de l'OUA/UA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique de 2002, des Directives de l'Union africaine pour les missions d'observation et de suivi des élections de 2002, le Président de la Commission de l'Union africaine (CUA), Son Excellence Monsieur Moussa Faki Mahamat, a dépêché, à l'occasion du second tour des élections législatives du 30 juillet 2017, une Mission d'Observation Electorale (MOEUA) en République du Congo. Celle-ci fait suite à celle déployée lors du premier tour des Législatives couplées aux Locales tenues le 16 juillet 2017.
2. Conduite, tout comme lors du premier tour, par **Son Excellence Monsieur Diango Cissoko, Ancien Premier Ministre du Mali**, la Mission est composée de trente-cinq (35) observateurs, comprenant des Ambassadeurs accrédités auprès de l'Union Africaine, des Parlementaires panafricains, des membres du Conseil Economique Social et Culturel de l'Union africaine, des Responsables de commissions électorales et des membres d'Organisations de la société civile africaine.

Ces observateurs proviennent de vingt (20) pays, représentatifs de la diversité géographique du continent, à savoir : Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gabon, Guinée, Ile Maurice, Malawi, Mali, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo et Tunisie.

3. La MOEUA a bénéficié de l'appui technique et logistique d'experts de la Commission de l'Union africaine, du Parlement panafricain et de l'Institut Electoral pour une Démocratie durable en Afrique (EISA).
4. Présente en République du Congo depuis le 26 juillet 2017, la Mission y séjournera jusqu'au 6 août 2017 afin de suivre et évaluer la fin de la campagne électorale, le déroulement des opérations de vote et toutes les

opérations de remontée, de traitement et de publication des résultats provisoires par le Ministère en charge des élections.

5. La présente déclaration, qui fait suite aux différents échanges avec les parties prenantes au processus électoral ainsi qu'à l'observation des phases précitées du processus électoral, renferme les conclusions préliminaires et recommandations de la MOEUA.

II. Objectifs et méthodologie

6. La MOEUA avait pour objectif l'évaluation indépendante, objective et impartiale du processus électoral en République du Congo, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de 2012, de la Déclaration de l'OUA/UA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique de 2002 et des Directives de l'Union Africaine pour les missions d'observation et de suivi des élections de 2002.

La MOEUA a également évalué le processus électoral au regard du dispositif légal national applicable à l'organisation des élections législatives en République du Congo.

7. Dès son arrivée, tout en accordant une attention particulière au déroulement et à l'environnement de la fin de la campagne électorale, la Mission a rencontré :

- les autorités politiques et administratives du pays ;
- les institutions impliquées dans la conduite du processus électoral : la Commission Nationale Electorale Indépendante (CNEI) et la Direction Générale des Affaires Electorales (DGAE) ;
- les responsables d'organisations de la société civile ;
- le corps diplomatique.

8. Le 28 juillet 2017, soit deux jours avant le scrutin, 17 équipes ont été déployées dans les neuf (9) départements ci-après pour ce second tour : Brazzaville, Bouenza, Kouilou, Lekoumou, Likouala, Niari, les Plateaux, Pointe Noire et la Sangha.

9. Les observateurs de la MOEUA ont suivi l'ouverture des bureaux de vote, les opérations de vote et de dépouillement dans deux cent huit (208) bureaux de vote repartis entre plusieurs districts et communes des départements précités.

III. Observations pré-électorales

10. La MOEUA ayant livré son analyse de certains points du cadre préélectoral, lors de sa déclaration du 18 juillet 2017 sur le premier tour, l'évaluation du second tour porte sur le cadre global de la tenue du scrutin et le déroulement de la campagne électorale.

A. Le contexte général du scrutin du 30 juillet 2017

11. La Mission salue la publication, le 21 juillet 2017, des résultats du premier tour des élections législatives qui consacrent un second tour dans quarante-sept (47) circonscriptions du pays.
12. Elle a pris acte, avec satisfaction, comme elle l'avait recommandé, de la volonté exprimée et mise en œuvre par les acteurs politiques de recourir aux voies légales pour le règlement des litiges résultant du scrutin couplé du 16 juillet 2017.
13. La mission constate avec satisfaction que le vote a été repris le 24 juillet 2017 dans les circonscriptions où il a été émaillé de violences lors du premier tour. Cependant, elle relève que le scrutin n'a toujours pas été programmé dans les circonscriptions du Pool où il a été reporté à cause de l'insécurité.

B. Le déroulement de la campagne électorale

14. Ouverte le 22 juillet pour prendre fin le 28 juillet 2017 à minuit, la campagne pour le second tour des législatives s'est déroulée entre quatre-vingt-quatorze (94) candidats en ballottage pour quarante sept(47) sièges.
15. La Mission a relevé que la campagne s'est déroulée paisiblement, mais plus timidement que lors du premier tour, dans l'ensemble des circonscriptions concernées. La période de silence imposée par la loi a été respectée par les candidats en lice.

IV. Observation du scrutin et du dépouillement

16. L'observation du scrutin a porté sur l'ouverture des bureaux, le matériel électoral, le déroulement du vote ainsi que la clôture et le dépouillement. Elle inclut également l'évaluation du personnel électoral, la participation au vote autant que le rôle des délégués de partis politiques et des forces de sécurité.

A. Ouverture des bureaux de vote

17. La MOEUA a constaté, tout comme au premier tour, que l'ensemble des bureaux de vote effectivement visités ont ouvert avec généralement plus d'une heure de retard dû à l'arrivée tardive de certains membres de bureaux de vote, l'indisponibilité du matériel à l'ouverture ou encore le retard accusé dans l'aménagement des bureaux.
18. Les bureaux de vote, situés généralement dans des écoles, étaient facilement accessibles aux personnes vivant avec un handicap et aux personnes âgées. L'atmosphère à l'extérieur était paisible et calme. Les bureaux ont bénéficié d'une présence discrète de la force publique.
19. Cependant, les observateurs de l'UA ont noté que, si dans l'ensemble le personnel électoral s'assurait que les urnes étaient vides, celles-ci n'étaient pas généralement scellées comme le prévoit la loi. Par ailleurs, l'ouverture des bureaux s'est faite, dans la majorité des cas, sans affluence véritable des électeurs.

B. Matériel électoral

20. Les observateurs ont noté une nette amélioration de la disponibilité du matériel électoral dans les bureaux visités. Toutefois, dans certains cas, ils ont souligné l'absence de scellés, de cachets, de procès-verbaux ainsi que l'insuffisance de bulletins de vote et l'inadéquation des urnes.

C. Personnel électoral

21. La MOEUA a noté que les membres des bureaux étaient généralement au nombre de six personnes. Ce personnel ne portait pas de signes distinctifs permettant de l'identifier et le distinguer des autres personnes présentes dans les bureaux de vote.
22. Les observateurs ont relevé globalement une nette amélioration dans la maîtrise des procédures de vote par le personnel électoral qui interagissait bien avec les délégués des partis, des candidats et les observateurs.
23. Le personnel comprenait, tout comme lors du premier tour, un nombre peu élevé de femmes.

D. Le déroulement des opérations

24. L'application des procédures a connu globalement des progrès notables en ce qui concerne le contrôle des pièces présentées par les votants (carte d'électeur ou d'identité). Celles-ci étaient systématiquement confrontées aux listes électorales et les rares personnes non inscrites ou détentrices de cartes multiples ont été refoulées. Dans certains cas, surtout en milieu

rural, les électeurs ont été admis à voter sur témoignage lorsque leur nom figurait sur la liste. La mission a relevé cependant une certaine confusion dans la gestion des listes électorales au niveau des centres et bureaux de vote.

25. Le secret du vote a été garanti pendant tout le déroulement des opérations même s'il a connu quelques altérations s'agissant du vote des personnes assistées. De fait, une assistance a été apportée aux personnes qui la souhaitaient généralement par le personnel électoral ou un électeur désigné par celles-ci.
26. La Mission a cependant relevé une application différenciée de la procédure des scellés d'un bureau de vote à l'autre. Dans la majorité des cas, ce matériel n'était pas disponible ou l'urne n'était pas adaptée.
27. La mission a par ailleurs fait état de violences dans des bureaux de loupanga 2, Abila 1 et de Ouenze (Brazzaville), entraînant l'intervention des forces de l'ordre et l'interruption momentanée du vote. Ces violences ont impliqué, dans les deux premiers cas, les délégués de candidats et concernaient, dans le dernier cas, le vote des forces de défense.

E. Participation électorale

28. La MOEUA a observé une plus faible affluence des électeurs lors de ce second tour.

F. Délégués des partis politiques/ candidats et observateurs

29. La Mission a relevé une présence systématique des délégués des candidats ou de partis dans tous les bureaux de vote visités. Ceux-ci, comprenant un nombre peu élevé de femmes, s'acquittaient de leurs tâches de manière satisfaisante dans l'ensemble.
30. La MOEUA a observé une présence d'observateurs nationaux et de missions diplomatiques dans les bureaux de vote visités.

G. Sécurité

31. La Mission a constaté globalement une présence effective et discrète des forces de l'ordre dans les centres de vote visités.
32. Pour assurer le bon déroulement des opérations, les autorités administratives ont reconduit les mesures restrictives de la circulation et de certaines activités économiques dans les circonscriptions concernées et à Brazzaville.

H. Clôture et dépouillement

33. Les observateurs ont noté que de nombreux bureaux de vote ont clôturé avant l'heure légale. Le dépouillement s'est déroulé in situ, dans un calme général et sans discontinuité, en présence des observateurs et délégués de partis ou des candidats.
34. Tout comme lors du premier tour, les membres de bureaux de vote ont directement procédé au décompte des voix sans tenir compte des dispositions légales à cet égard. Les procès-verbaux qui en ont résulté n'ont pas été signés par les délégués dans certains cas même s'ils en ont généralement reçu copie.
35. Si les résultats ont été proclamés dans tous les bureaux de vote, leur affichage n'a pas été systématique.

V. Conclusion et recommandations

36. La Mission salue le fait qu'en dépit des enjeux du second tour, le jeu électoral se soit déroulé globalement dans un climat apaisé. Elle déplore cependant les actes de violences relevés dans certains bureaux de vote, et exhorte toutes les parties prenantes à toujours privilégier des voies pacifiques pour le règlement des éventuels différends.
37. Au regard des constats faits sur le terrain, lors de ce second tour des élections législatives, la Mission de l'UA formule les recommandations suivantes :

Au Gouvernement

- Prendre les mesures nécessaires pour l'organisation, dans les meilleurs délais, des élections dans les circonscriptions où elles n'ont pu avoir lieu en vue de garantir une représentation nationale inclusive ;
- Renforcer la formation des forces de l'ordre quant à leurs rôles en période électorale.
- Poursuivre son appui aux organes de gestion des élections dans la réalisation de leur mission y compris la consolidation des listes électorales.

A l'Administration électorale

- Poursuivre le renforcement des capacités du personnel électoral sur toutes les étapes du vote ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour le déploiement à temps du matériel électoral dans les démembrements et centres de vote ;

- Prendre les mesures pour faciliter l'identification du personnel électoral dans les bureaux de vote;
- Veiller à l'usage systématique des scellés dans les bureaux de vote ;
- Intensifier les actions d'éducation civique et électorale surtout en milieu rural ;
- Améliorer les conditions de vote des forces de défense et de sécurité et communiquer suffisamment autour de ses modalités ;
- Renforcer la participation des femmes à tous les niveaux du processus électoral notamment en qualité de membres des bureaux de vote ;

Aux partis politiques

- Recourir aux voies légales pour le règlement des différends électoraux ;
- Intégrer et assurer la formation de leurs délégués;
- Renforcer la participation des femmes dans le processus électoral;

A la société civile

- Prendre une part plus active au processus électoral par des actions de vigilance citoyenne, de sensibilisation et d'éducation à la paix.

Fait à Brazzaville, le 1^{er} août 2017

Le Chef de Mission

S. E. M. Diango Cissoko